

MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DE LA VILLE DE GREVENMACHER

Bain en plein air de la Ville de Grevenmacher :

En raison des recommandations du gouvernement et de l'Union européenne de prendre des mesures d'économie d'énergie, le collège échevinal a décidé cette année de fermer le bain en plein air le 9 septembre 2022 à 18.00 heures (au lieu du 30 septembre).

Avec cette mesure, la Ville de Grevenmacher économise :



17.138m³ de gaz

correspond à la consommation annuelle moyenne de **5 ménages**.



37.800kWh d'électricité

correspond à la consommation annuelle moyenne de **10 ménages**.



2.880m³ d'eau

correspond à la consommation annuelle moyenne de **19 ménages**.

Autres mesures d'économies d'énergie de la Ville de Grevenmacher :

- ▶ Coupure de l'éclairage des bâtiments publics et des monuments après 22.00 heures.
- ▶ Coupure de l'éclairage des spots décoratifs au sol.
- ▶ Passage continu à un éclairage public LED à faible consommation d'énergie.
- ▶ Réduction de 60 % de la luminosité de l'éclairage nocturne dans diverses rues.
- ▶ Optimisation des systèmes de chauffage dans les bâtiments publics.

La Ville de Grevenmacher continue d'investir dans des installations d'éclairage modernes et des systèmes de chauffage contemporains, afin de prévenir le gaspillage d'énergie dans la commune.

En vous remerciant de votre compréhension,
le collège échevinal de la Ville de Grevenmacher